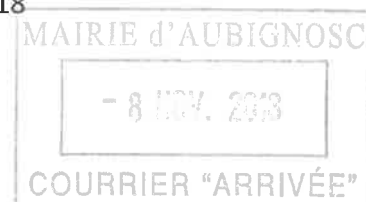


Conservatoire d'espaces naturels de
Provence Alpes côte d'azur

Monsieur le Commissaire enquêteur
04200 Mairie d'Aubignosc

Volonne, le 6 novembre 2018



Objet : A51 parc photovoltaïque à Aubignosc (04) et corridor écologique

Monsieur le commissaire enquêteur,

Un projet de parc photovoltaïque sur la commune d'Aubignosc au lieu dit « les Cruzourets » est actuellement en phase d'instruction finale par les services de l'Etat.

Ce parc d'une surface de 13,3 ha serait implanté sur des terrains agricoles dans le lit majeur de la Durance, contre l'autoroute A51. A ce niveau l'autoroute passe en aérien, et le passage sous le viaduc constitue un des rares passages à faune qui ait été préservé par l'implantation de cet axe autoroutier.

Ce projet appelle de notre part les remarques suivantes :

L'autoroute A51 a été créée en grande partie dans le lit de la Durance entre Meyrargues et la Saulce, et constitue une barrière quasiment infranchissable pour la faune terrestre. Aucun aménagement de type éco-pont, permettant de rétablir les continuités écologiques (Trames Vertes et Bleues), n'a été prévu à sa conception.

Quelques rares passages en aérien permettent cependant le passage de la faune lorsqu'ils ne sont pas situés en zone urbanisée (Sisteron) ou doublés par une deuxième infrastructure infranchissable (canal EDF)

A hauteur d'Aubignosc, les deux massifs montagneux, montagne de Lure à l'Ouest, et massif des Monges à l'Est, sont donc séparés par l'A51 entièrement grillagée. Il existe cependant un seul et unique site où le passage en aérien de l'autoroute présente des conditions favorables pour le passage et la circulation dans les deux sens de la faune sauvage, au lieu dit "Les Cruzourets", qui fait l'objet du projet de parc photovoltaïque cité en objet. Cet espace linéaire de 60 m sous l'autoroute est composé de champs et de friches boisées, et constitue un véritable corridor écologique, passage à faune régulièrement fréquenté, propice aux échanges entre les deux massifs.

Rappelons que Lure et Monges constituent des milieux naturels préservés (classés Natura 2000 et ZNIEFF), riches en ongulés (cerfs, chamois, chevreuils, mouflons, sangliers) et en espèces protégées.

L'implantation d'un parc photovoltaïque clôturé de 13,3 ha en linéaire contre l'autoroute tel que décrit dans le projet, condamnerait définitivement le seul passage actuellement disponible pour la faune (y compris batraciens, reptiles) entre ces deux massifs.

Les conséquences seraient multiples :

- Fragmentation du milieu empêchant tout échange faunistique facteur de biodiversité, en contradiction avec la réglementation concernant le maintien de corridors écologiques (TVB).
- Multiplication des accidents dus aux collisions sur l'autoroute, les animaux cherchant à franchir cet obstacle, se retrouvent piégés après être passés sous la clôture (sangliers) ou dessus (cervidés) ce qui représente un danger accru pour les automobilistes.
- Est-il raisonnable de condamner un passage à faune, à ce jour fonctionnel, alors qu'en d'autres lieux (Brignoles, Vidauban, Fuveau, Pourcieux, Les Adrets, ESCOTA construit des éco-ponts avec le même objectif, pour un coût très élevé (5 millions d'euros/unité) ?

Il est à noter d'autre part que la vallée de la Durance constitue un corridor faunistique important à l'échelle régionale. Le projet de parc photovoltaïque des Crouzourets menace donc une zone d'intérêt écologique majeur de par la présence de corridors de déplacement dans les deux axes, Nord-Sud et Est-Ouest.

Nous avons été informés de ce projet au cours de la CDPENAF du 15 février 2018 (commission dont notre conservatoire est membre). Nous sommes alors intervenus auprès des services de la DREAL et de la DDT 04, alerte malheureusement arrivée trop tard, un avis de ces services « sans observation » ayant déjà été émis sur ce dossier..

Bien que conscients du stade avancé de ce projet, et de l'intérêt de développer la production d'énergie renouvelable en Provence Alpes cote d'Azur, nous proposons qu'un aménagement de ce parc photovoltaïque soit réalisé afin de permettre l'expression des continuités écologiques déjà trop lourdement mise à mal dans notre région.

Il consisterait à conserver une ouverture de 60 m de large, dans le parc, dans le prolongement du passage à faune existant sous l'autoroute (en conservant la végétation existant sur cet axe) avec pour objectif le maintien de la possibilité de circulation de la faune sauvage dans les deux sens.

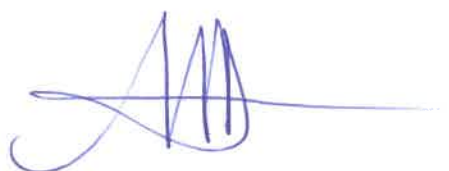
En espérant que cette lettre retiendra toute votre attention,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, nos salutations distinguées.

Patrice VAN OYE

Pièces jointes :

Administrateur au CEN PACA



8 photos du site

Courrier de Vinci Autoroute du 13/03/2018



Photo 1 : Passage à faune et projet parc photovoltaïque



Photo 2 : projet parc photovoltaïque



Photo 3 : Localisation passage faune



Photo 4 : passage coté est



Photo 5 : passage coté ouest



Photo 6 : sentier tracé par le passage des animaux



Photo 7 : Vue vers massif des Monges



Photo 8 : Vue vers massif de Lure

Monsieur Quelin,

Nous vous bien reçu votre courriel et nous vous remercions pour la transmission des informations sur le projet de parc Photovoltaïque sur la commune d'Aubignosc.

Nous avons également pris connaissance du courrier de M VAN OYE adressé à la DDT 04 que vous avez partagé avec nous.

Le courrier met en évidence l'intérêt du passage supérieur dit des « Crouzourets » au PR 111.1, pour le passage et la circulation de la faune sauvage dans les deux sens.

Depuis 2000, la société ESCOTA mène des études et des recherches de terrain pour identifier les voies de passage qui subsistent à la traversée de la vallée de la Durance, notamment celles qui permettent de franchir successivement le canal EDF, l'A51, l'urbanisation et les autres équipements de la vallée.

En effet, l'aménagement des ouvrages EDF à la fin des années 1950 cumulé à la réalisation de l'autoroute A51 au cours des années 1990 et aux extensions urbaines a abouti à un cloisonnement de la vallée pour la grande faune. Ce cumul constitue aujourd'hui une contrainte majeure aux déplacements des ongulés et des grands carnivores entre le Parc Naturel du Lubéron, la Montagne de Lure à l'ouest de la vallée et à l'est, les Préalpes de Digne, le plateau de Valensole ou plus loin le Parc National du Mercantour. Les espèces les plus sensibles sont des ongulés comme le cerf ou le chamois, un carnivore comme le lynx. Les espèces de grands mammifères les moins contraintes dans leurs déplacements sont les plus opportunistes comme le sanglier ou le loup. Ainsi, la traversée de la vallée de la Durance par les espèces exigeantes n'est possible qu'en trois points le long des 117 km de l'autoroute A51 de Meyrargues à la Saulce. Il existe d'autres possibilités de traversée, mais peu utilisables par ces espèces sensibles.

L'un de ces trois points de passage est effectivement celui des Crouzourets.

Cette analyse des corridors écologiques à l'échelle du réseau ESCOTA et plus particulièrement du Val de Durance a été partagée avec la DREAL et le Syndicat mixte d'aménagement du Val de Durance en janvier 2011 lors des concertations organisées par ESCOTA sur le sujet.

Dans le cas du projet de parc photovoltaïque, nous tenons à la disposition de la DDT 04 l'étude évoquée plus haut, dont vous trouverez en PJ un extrait afin que l'impact de

